



Qu'est-ce-qui rentre dans la catégorie "déchets-verts et biodéchets"?

Les déchets de jardin (branches, feuilles, gazon, etc.) et les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas). La meilleure solution est de composter ces déchets vous-mêmes. Si vous n'avez pas la possibilité de le faire, vous pouvez les amener à la déchetterie. **Attention: pour des questions d'hygiène, de salubrité et de qualité de recyclage, seuls les déchets crus sont admis à la déchetterie. De plus, les sacs biodégradables, compostables et méthanisables vendus dans les différents commerces de détail ne sont pas acceptés en déchetterie (voir ci-après).** Les déchets verts/biodéchets sont valorisés pour la production de biogaz et d'engrais dans notre usine intercommunale Gazel de Vétroz.